

VISITE MINISTÉRIELLE EN GUADELOUPE

Baie-Mahault, le 07 décembre 2025

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, Monsieur le Directeur du Service Pénitentiaire de l'Outre-Mer, **L'UFAP UNSa Justice** se félicite d'être reçue et nous l'espérons enfin entendue.

Mais nous vous le répétons : ne faites pas comme vos prédécesseurs. Une fois repartis, les personnels pénitentiaires de Guadeloupe redeviennent trop souvent les oubliés de la Nation.

Les établissements pénitentiaires de Guadeloupe manquent cruellement de moyens humains, de structures adaptées et d'investissements à la hauteur des besoins.

La dernière CAP de mobilité du Corps d'Encadrement et d'Application l'a confirmé pour la deuxième fois consécutive : aucun poste attribué au CP de Baie-Mahault.

Dans un territoire parmi les plus violents de France, le système pénitentiaire ploie sous la pression.

La Maison d'Arrêt de Basse-Terre 2 qui vient d'ouvrir comptabilise déjà 7 matelas au sol.

Le CP de Baie-Mahault compte aujourd'hui 995 personnes détenues écrouées, dont 795 hébergées avec plus de 170 matelas au sol alors que celui-ci est conçu pour 498 places.

C'est-à-dire plus du double de sa capacité dans un état de saturation absolue et permanent.

L'UFAP UNSa Justice alerte depuis des années sur la surpopulation massive, les conditions d'hygiène indignes, l'oisiveté généralisée, l'absence d'activités structurantes et le manque dramatique de prises en charge spécialisées. Et pourtant, rien ne change...

UNE QUESTION QUI NE PEUT PLUS ÊTRE ÉVITÉE : Sommes-nous un peuple à part entière ou entièrement à part ?

Nous refusons que les établissements ultramarins restent des zones de non-droit administratif où l'égalité républicaine ne s'applique qu'à moitié.

L'UFAP UNSa Justice réclame un plan Marshall Ultramarin pour la justice pénitentiaire :

- **Des moyens humains immédiats tous corps confondus :** Personnels de surveillance, Commandement, d'Insertion et de Probation, Administratifs et Techniques.
- **Des structures spécialisées UHSI/ UHSA** pour répondre aux addictions psychiatriques et situations complexes, trop nombreuses et totalement sous-traitées aujourd'hui.
- **Des locaux dignes pour le SPIP du milieu fermé au CP de Baie-Mahault et correctement dimensionnés à la MA de Basse-Terre 2.** Les agents ne peuvent plus travailler dans des conditions indignes d'un service public.
Des box d'entretien sécurisés et suffisants permettant un réel travail de prise en charge et d'accompagnement des personnes détenues.
- **La création d'un Établissement Pour Mineurs (EPM).** Un impératif pour une prise en charge adaptée, éducative et sécurisée, conforme aux standards nationaux.
- **Le déploiement de l'extraction judiciaire.** Indispensable au bon fonctionnement et à la sécurité.
- **La sécurisation du CP de Baie-Mahault :** nous exigeons l'installation d'une clôture sécurisée, la suppression des angles morts, la mise aux normes de l'enceinte extérieure. La sécurité du personnel n'est pas négociable.
- **L'accès à la formation :** les agents de l'Outre-Mer doivent bénéficier des mêmes droits, formations, stages et opportunités que leurs collègues de l'hexagone.
- **L'action sociale :** La Guadeloupe et les territoires ultramarins sont les seuls départements de France dépourvus d'une DRHAS (Direction des Ressources Humaines de l'Action Sociale). Toutes les régions de France en disposent... sauf nous. Ici, l'action sociale est gérée à distance par le Pôle Social (POLSOC) du Secrétariat Général.
Nous exigeons une DRHAS OUTRE-MER, dotée de moyens humains, d'une autonomie matérielle, d'un budget réel et adapté à la vie chère, de dispositifs alignés sur ceux de l'Hexagone.
La solidarité nationale ne doit pas s'arrêter aux frontières maritimes.
- **Des moyens pour lutter contre l'oisiveté** (ateliers, activités, pôles d'insertion, éducateurs, programmes dédiés).

SPIP Guadeloupe : L'absence de moyens ne peut plus être passée sous silence

Avec l'explosion des mesures en milieu ouvert, des aménagements de peine massivement mobilisés pour désengorger les prisons, des suivis toujours plus complexes, les équipes SPIP sont à flux tendu sans les moyens humains et matériels indispensables pour garantir un service public efficace, sécurisé et respectueux des missions pénales.

Nous exigeons :

- Des effectifs supplémentaires,
- Des outils adaptés,
- Des dispositifs spécifiques pour accompagner la montée des mesures judiciaires,
- Une prime SPIP, légitime pour des agents qui ont œuvré massivement au développement des aménagements de peine afin de tenter d'enrayer la surpopulation record.

Maison d'Arrêt de Basse-Terre 2 : Une ouverture précipitée... Un échec annoncé

L'ouverture de la Maison d'Arrêt de Basse-Terre 2, menée dans la précipitation, est hélas un échec total comme **l'UFAP UNSa Justice** l'avait annoncé à plusieurs reprises.

L'effectif prévu pour faire fonctionner cet établissement a été gravement sous-évalué.

Conséquence directe : un mode dégradé à chaque service et qui implique notamment :

- Des postes de sécurité découverts ;
- Une incapacité chronique à tenir l'organigramme ;
- Des conditions de travail dangereuses pour les personnels ;
- Une dégradation de la qualité de prise en charge des personnes détenues.

Nous demandons un organigramme de référence fixé à 110 agents. C'est le minimum requis pour que l'établissement puisse fonctionner dans des conditions sécurisées, dignes et conformes à ses missions.

DAC de Baie-Mahault : Une augmentation de capacité... sans moyen !

L'administration a validé l'accroissement de capacité (DAC) du CP de Baie-Mahault, mais a totalement oublié d'accompagner cette augmentation par les moyens indispensables pour agrandir les structures existantes.

Aucune anticipation pour l'Unité Sanitaire, la cuisine, le greffe, la fouille, les zones techniques, les services supports indispensables au fonctionnement. Autrement dit on augmente les détenus mais pas les moyens.

Nous demandons que les réflexions, les budgets et les renforts soient engagés avant l'ouverture du DAC, afin d'éviter une catastrophe programmée et de garantir un fonctionnement serein de l'établissement.

Monsieur le Ministre, la Guadeloupe ne demande pas des faveurs ; Elle exige l'égalité républicaine, des engagements concrets, datés et chiffrés.

La pénitenciaire guadeloupéenne ne peut plus fonctionner avec :

- Des moyens du siècle dernier ;
- Une surpopulation explosive ;
- Des structures saturées ;
- Un personnel épuisé et oublié.

L'UFAP UNSa Justice restera mobilisée tant que la Guadeloupe demeurera le parent pauvre de l'administration pénitentiaire.

Pour l'Union Régionale UFAP UNSa Justice

Jean-Jacques RACAMY

Karine PRETERIENS

Frantz SAPOR

Ingrid GUSTAVE